

ET POUR LES MOULINS ?

Mme Caparros est actuellement engagée dans une large consultation, non seulement avec Vespa et le conseil municipal, mais aussi avec tous les acteurs susceptibles d'enrichir sa réflexion. Ainsi, le professeur Belmont, à l'origine des premières fouilles, est associé aux travaux de Mme Caparros.

A l'issue de ce travail de consultation et de concertation, Mme Caparros présentera une proposition définitive à l'ensemble des partenaires le 07 Octobre prochain avec l'objectif de recueillir l'aval de tous les financeurs et principalement de la DRAC, du Service Patrimoine du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine. Elle pourra compter sur l'appui de la Communauté de Communes du Vercors et du Parc naturel régional du Vercors également conviés à cette réunion.

Si le projet présenté reçoit l'assentiment de tous les financeurs, le conseil municipal lancera les marchés pour les consultations des entreprises et montera les dossiers de financement avec l'objectif d'obtenir le taux de financement maximum auquel la commune est éligible.



LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST-IL D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉ À PORTER SES DEUX PROJETS ?

Pour le moment, le conseil municipal s'est engagé à porter les études et à rechercher les financements pour réaliser les deux projets. La recherche de financement est en cours pour la chapelle. Pour les moulins, elle sera engagée après la réunion du 07 Octobre, mais la commune a d'ores et déjà inscrit ce projet au programme POIA (financements européens). Dans les deux cas, la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention des subventions. Mais il est clair que si le conseil municipal porte les études, c'est bien avec l'objectif de faire aboutir ces projets.

En Juillet 2019, l'association du foyer de fond a annoncé sa mise en liquidation. Que s'est-il passé ensuite ?

Une fois connue l'information de la mise en liquidation, le conseil municipal a œuvré pour chercher un repreneur soit pour assurer la gestion du centre de vacances soit pour en faire son acquisition.

Au bout de deux mois, trois propositions ont été remises au Conseil Municipal et après analyses et échanges, le conseil a retenu l'offre de la SAS Javo (Jacques Armand et d'Odile Vial). Cette offre prévoit l'exploitation de la structure dans le cadre d'un bail commercial, la continuité de son activité touristique d'hébergement et de location de matériels et son acquisition sous 3 ans pour 350 000 Euros.

Le bail commercial a été signé début janvier 2020 avec un loyer fixé à 1 000 Euros la première année (globalement équivalent à celui payé par l'association) puis 2 000 Euros à partir de la deuxième année. Une promesse de vente notariale est ensuite signée pour finaliser l'accord.

Il est important de noter que là où certains centres sont restés fermés des années (Les Charmottes à Saint Agnan, le centre Joël Ponçon à Vassieux...), la Gélinotte n'aura été fermée qu'à peine quelques mois (hors période de restrictions sanitaires).

LA CRISE SANITAIRE REMET-ELLE EN CAUSE CET ACCORD ?

La crise sanitaire a évidemment bouleversé les projets de la SAS Javo. De la signature du bail à aujourd'hui, la structure n'a pu être ouverte que quelques mois en 2020 et n'a rouvert que courant Juin cette année, dans des conditions souvent compliquées par les protocoles sanitaires. Cela n'a pas empêché toutefois la SAS Javo de payer tous les loyers de l'année 2020.

Fin 2020 et devant les perspectives peu réjouissantes du premier semestre 2021, la SAS Javo a sollicité l'aide de la commune en demandant que le loyer soit maintenu à 1 000 Euros en 2021. Cette demande a été acceptée par le Conseil Municipal. En dehors de cette révision du loyer, la crise sanitaire n'a pas remis en cause les engagements fondamentaux de la SAS Javo. Par contre, les mouvements du bâtiment constatés au printemps 2020 menacent bien davantage l'avenir de l'accord avec la SAS Javo et plus largement l'avenir de la structure.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Au printemps 2020, les nouveaux gérants nous ont signalé que le carrelage se soulève dans une des chambres. Après